

# Lupiac

BULLETIN MUNICIPAL

semestriel avril 2026-N°24

LA GENDARMERIE



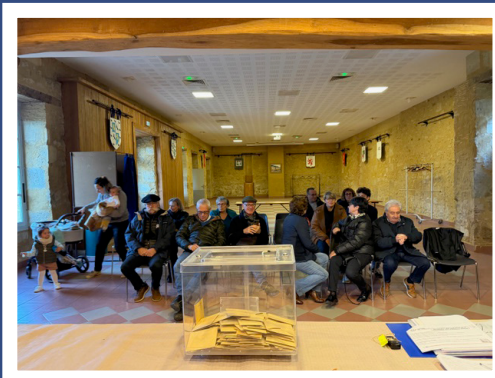
PÊLE-MÊLE



11 novembre



Marché de Noël



Élections municipales



Lupiac, village natal de d'Artagnan



## LE MOT DU MAIRE

*Lupiac, le 30 avril 2026*

*Chères Lupiacoises, chers Lupiacois,*

*Je tiens tout d'abord à vous remercier sincèrement pour la confiance que vous avez renouvelée à mon égard ainsi qu'à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.*

*Les résultats du scrutin traduisent une participation notable et un engagement pour notre commune que nous saluons : sur 245 inscrits, 75,51 % ont pris part au vote, avec 24,49 % d'abstention.*

*Parmi les suffrages, 78,38 % se sont exprimés, avec 4,86 % de votes blancs et 16,76 % de votes nuls.*

*Forts de ce soutien, nous sommes pleinement mobilisés pour poursuivre, avec vous et pour vous, le travail engagé.*

*Notre priorité demeure claire : soutenir l'économie de notre village, améliorer durablement notre cadre de vie, préserver notre patrimoine et notre culture.*

*Ces objectifs guideront chacune de nos actions dans les mois à venir.*

*Cet automne, Lupiac a eu l'honneur d'accueillir les gendarmes du Gers à l'occasion de la célébration de la Sainte-Geneviève. Ce moment, empreint de solennité a marqué notre commune et restera dans les mémoires comme une cérémonie particulièrement remarquable.*

*Les travaux de réaménagement de la place du Foirail sont maintenant presque terminés. Certains semis et des compléments de plantation se feront à l'automne.*

*La borne électrique devrait être opérationnelle rapidement : elle a été financée en totalité par le syndicat d'électrification.*

*Le foirail dégagé de l'encombrement des voitures, redeviendra un espace de détente : pique-nique, pétanque etc. Les enfants pourront jouer à l'ombre des platanes en toute sécurité.*

*Ensemble, continuons à faire vivre et évoluer notre village avec ambition et dynamisme.*

*Bonne lecture de ce bulletin n°24.*

*Véronique THIEUX LOUIT, Maire*

# COMPTES RENDUS DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

# 97

**Date de convocation** : 19 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Lupiac, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Véronique THIEUX LOUIT, Maire.

**Étaient présents** : Mesdames Christelle CORNU, Maryse FOURAGNAN, Lisa HUTTON, Véronique THIEUX LOUIT. Messieurs Frédéric CORNU, Bruno DURIEZ, Maxime FILLOS, Jean-Marie GRIVAZ, Simon LABORDE, Bernard LUIS, Patrick MAGNE

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance.

**Secrétaire** : M. Frédéric CORNU est désigné pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

## **Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juillet 2025**

Il est donné lecture du procès-verbal de la séance du 28 juillet 2025. Il est adopté à l'unanimité.

## **Décision modificative du Budget Primitif 2025**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative pour ajouter des crédits en fonctionnement au chapitre 11 « charges à caractère général » afin de mandater les dépenses liées aux travaux à bâtiment suite au dossier sécheresse.

Elle propose les virements suivants :

| FONCTIONNEMENT             |                  |                          |                  |
|----------------------------|------------------|--------------------------|------------------|
| Dépenses                   |                  | Recettes                 |                  |
| Article (Chap) - Opération | Montant en euros | Article (Chap) Opération | Montant en euros |
| 615221 (011)               | 132 252.95 €     | 75888                    | 132 252.95 €     |

Le Conseil Municipal approuve la décision budgétaire modificative n°01 du budget principal pour l'exercice 2025 afin d'ajuster les crédits au niveau de la section de fonctionnement conformément au tableau présenté ci-dessus.

## **Recensement de la population 2026**

Le Maire rappelle à l'assemblée que l'article 156 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité confie aux communes le soin de préparer et réaliser les enquêtes de recensement.

Pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants, les enquêtes sont exhaustives et ont lieu chaque année par roulement au cours d'une période de cinq ans.

Pour les autres communes, une enquête par sondage est effectuée chaque année ; la totalité du territoire de ces communes est prise en compte au terme de la même période de cinq ans.

La commune de Lupiac est concernée par le recensement 2026.

Le Conseil Municipal décide de confier au maire le soin d'effectuer l'ensemble des opérations nécessaires au bon déroulement de l'enquête de recensement à venir.

Le Conseil Municipal désigne M. Maxime FILLOS coordonnateur de l'enquête de recensement de la population en 2026.

L'agent recenseur, Mme Marjorie LABORDE, sera nommée par arrêté.

## **Adhésion des communes membres du SIAEP de Monguilhem-Toujouse-Mormes à la compétence Eau Potable du SIEBAG**

Le SIAEP de Monguilhem-Toujouse-Mormes a délibéré le 10 avril 2025 pour demander son adhésion au SIEBAG. Le 5 août 2025, le SIEBAG a délibéré pour répondre favorablement à cette demande.

S'agissant d'une modification statutaire et en application des articles L5211-18 et suivants du code général des collectivités territoriales, le SIEBAG a sollicité ses communes membres pour qu'elles délibèrent sur la demande d'adhésion.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'adhésion du SIAEP de Monguilhem-Toujouse-Mormes au SIEBAG à compter du 01/01/2026.  
Le Conseil Municipal accepte l'adhésion du SIAEP de Monguilhem-Toujouse-Mormes au SIEBAG à compter du 01/01/2026.

#### **Demande de renouvellement du classement de la Commune de LUPIAC comme Commune Touristique.**

Madame le Maire explique que, par arrêté de la Sous-Préfecture de Mirande en date du 11 février 2020, la commune de LUPIAC a été classée commune touristique. Ce classement étant valable 5 ans, il est aujourd'hui nécessaire de représenter un dossier pour obtenir le renouvellement de ce classement.

Madame le Maire explique que pour pouvoir prétendre à ce classement, il faut répondre à 3 critères.

Madame le Maire précise que la Commune, à elle seule, remplit deux des critères nécessaires pour pouvoir prétendre à cette dénomination.

- Capacité d'hébergement touristique suffisante
- Organisation d'événementiel et d'accueil touristique sur la commune.

Le troisième point, étant le classement de l'office de tourisme Armagnac & d'Artagnan. L'office de tourisme est classé catégorie II depuis le 27 août 2025. Le dossier de renouvellement de commune touristique de la commune de Lupiac peut alors être présenté.

Le Conseil Municipal décide de demander le renouvellement du classement de la commune en commune touristique et charge Madame le Maire à signer tous les actes et documents afférents à ce dossier.

#### **Saisine mise en œuvre de la participation employeur au risque santé.**

Vu l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 et le décret n°2022-581 du 20 avril 2022, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, chaque employeur devra obligatoirement participer financièrement à la cotisation du contrat labellisé de l'agent pour la santé.

L'employeur devra assurer une prise en charge à minima de 15€/mois/agent.

La saisine est adressée au Comité Social Territorial en ce sens.

Madame le Maire rappelle qu'en janvier 2025, l'employeur devait obligatoirement participer financièrement à la prévoyance maintien de salaire.

#### **Devis élagage.**

Une demande de devis pour chantier d'élagage est demandée.

- au niveau du parking chemin du rempart nord
- pour un arbre dans la cour de l'école

#### **Aménagements des abords de la place d'Artagnan.**

Suite à l'appel d'offres déposé sur la plateforme dédiée, une seule réponse pour le lot 1 par la société COLAS  
Le lot 2 a été infructueux.

Après négociation, le devis pour le lot 1 a été validé (aménagement du parking du foirail et du chemin du rempart sud). Le lot 2 pour la création de toilettes au foirail est trop élevé.

#### **Journée de la Gendarmerie du Gers à Lupiac.**

Madame le Maire fait part au conseil que la gendarmerie du Gers a souhaité organiser la cérémonie de la Sainte Geneviève à Lupiac. Cet événement aura lieu le 10 octobre.

#### **Enseignes verticales façade des services et commerces :**

Le projet d'enseignes en métal à poser en façade des services et commerces est lancé. Un devis de l'entreprise METALECO s'élève à environ 1500€

#### **Questions diverses**

- ✓ Marque Petites Cités de Caractère organise l'assemblée générale le 28 et 29 septembre, Maxime FILLOS représentera la commune de Lupiac
- ✓ Programme travaux voirie : l'entreprise CMTP interviendra à l'automne
- ✓ École : suite à une enquête établie par l'association des parents d'élèves, il est demandé d'organiser le repas à la cantine en deux services afin que les petits puissent être plus au calme  
A été reçue une demande d'inscription à l'école de deux enfants résidents à MARAMBAT
- ✓ Le premier bilan de la saison touristique est satisfaisant, des groupes sont prévus pour octobre et novembre. Madame le Maire a reçu un architecte en bâtiment pour étudier une réorganisation du musée et de l'accueil.
- ✓ Stéphanie, l'employée de la Taverne de d'Artagnan demande si son fils pourrait participer à l'opération

- « été jeunes » la saison prochaine.
- ✓ Un concours de pêche est organisé au lac de Lacoste samedi 27 septembre, la commune offrira l'apéritif
  - ✓ Le dispositif national « Ville à joie » qui a animé le marché du mardi 16 septembre souhaite renouveler l'opération le mardi 14 octobre.

# 98

**Date de convocation** : 02 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lupiac, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Véronique THIEUX LOUIT, Maire.

**Étaient présents** : Mesdames Christelle CORNU, Maryse FOURAGNAN, Lisa HUTTON, Véronique THIEUX LOUIT. Messieurs Frédéric CORNU, Bruno DURIEZ, Maxime FILLOS, Jean-Marie GRIVAZ, Simon LABORDE, Bernard LUIS, Patrick MAGNE

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance.

**Secrétaire** : M. Frédéric CORNU est désigné pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2025**

Il est donné lecture du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2025. Il est adopté à l'unanimité.

### **Saisine avis Comité Social Territorial pour mise en œuvre de la participation à la mutuelle santé pour le personnel**

Vu l'avis du comité social territorial du 29/09/2025, pris sur la base de l'article 4 du décret n°2011-1474 précité, les employeurs publics territoriaux peuvent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent. Ces garanties ont pour objet de couvrir pour le risque santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident.

Cette participation est obligatoire à effet du 1er janvier 2026 selon un minimum de 15€ brut mensuel.

Le Conseil Municipal décide de retenir la procédure de labellisation et d'accorder une participation de 15 € aux fonctionnaires et agents contractuels de droit public et de droit privé dans l'effectif qui adhéreront.

### **Financement du projet d'aménagement des abords de la place d'Artagnan : prêt bancaire**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux d'aménagement des abords de la Place d'Artagnan comprenant les travaux place du foirail et chemin du rempart nord sont inscrits au budget primitif 2025. Après validation des devis, il est nécessaire de contracter le prêt bancaire pour financer une partie du projet. La commune a sollicité auprès du Crédit Agricole un emprunt de 100 000 €.

Le Conseil Municipal **autorise** Madame le Maire à signer le contrat réglant les conditions de ce prêt auprès de la banque du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne.

### **Pont de Lahitte**

Délibération portant approbation du principe de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage de l'opération de réfection du pont de Lahitte au profit du syndicat mixte des bassins versants Midour-Douze.

Madame le Maire expose que des désordres importants ont été constatés sur la structure de l'ouvrage d'art pont de Lahitte, situé voie communale n°3 de la côte de Lahitte à Lupiac.

Il ressort de l'inspection détaillée de l'ouvrage réalisée par l'APAPVE pour le compte du CEREMA en novembre 2023 que des désordres importants ont été constatés sur la structure du pont. Le rapport ainsi établi et transmis à la commune en décembre 2024 préconise la fermeture de cet ouvrage ainsi que son remplacement à court terme. Cet ouvrage étant mitoyen avec la commune de Castelnau, un arrêté conjoint interdisant la circulation a été pris en date du 23 décembre 2024.

Par suite, il a été convenu d'élaborer un projet de réhabilitation de l'ouvrage permettant, à terme, de rouvrir cet axe de circulation.

Le Syndicat Mixte des Bassins Versants Midour-Douze (SMBV Midour-Douze) envisage, quant à lui, de procéder à des travaux de restauration des continuités écologiques sur le seuil en amont du pont de Lahitte.

Il est ainsi envisagé de mettre en place, au profit du SMVB Midour-Douze, un transfert de la maîtrise d'ouvrage des travaux de réfection du pont de Lahitte, afin que ce dernier porte une opération globale de travaux ayant pour objet le seuil et le pont.

Les modalités de ce transfert seront convenues ultérieurement entre les parties, à savoir : le SMBV Midour-Douze, la commune de Castelnavet et celle de Lupiac.

Ce transfert passera nécessairement par l'établissement d'une convention tripartite dans laquelle figureront les modalités, notamment financières, de ce portage par le SMBV Midour-Douze.

Dans ces conditions, il est aujourd'hui proposé d'approuver le principe d'un transfert de maîtrise d'ouvrage au profit du SMBV Midour-Douze.

Le Conseil Municipal constate l'opportunité d'un transfert temporaire au SMBV Midour-Douze de la maîtrise d'ouvrage des travaux de réfection du pont de Lahitte, afin que ce dernier porte une opération globale de travaux du seuil du pont. Et approuve le principe d'un transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage des travaux de réfection du pont de Lahitte au profit du SMBV Midour-Douze.

### **Cimetière : lancement de reprise de concessions en état d'abandon**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un état des lieux a été effectué dans le cimetière communal. Il a été constaté qu'un nombre important de concessions n'était plus entretenu par les familles. Il est rappelé que les familles ont l'obligation d'entretenir leur concession. En l'absence et dans le respect de la procédure prévue par la loi, la reprise de concessions sera engagée après s'être assuré d'un certain nombre de conditions.

A cet effet, la première phase de cette procédure consistera en l'établissement d'un procès-verbal de constat d'abandon. Ce dernier sera affiché à la porte du cimetière et à la mairie. Des panonceaux seront apposés sur les concessions susceptibles d'être reprises, sachant que la reprise d'une concession ne peut être prononcée qu'après un délai d'un an à l'issue des formalités de publicité.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à engager la procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon dans le cimetière communal selon les conditions définies par la loi.

### **Dénomination des voies**

*Annule et complète la délibération 2020-11-004 du 01-12-2020*

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, chemins et places de la commune. La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Il convient pour faciliter le repérage, pour des raisons de sécurité publique et pour faciliter les démarches administratives des citoyens, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant qu'il est nécessaire d'attribuer des dénominations aux voies qui en sont dénuées afin de faciliter le repérage au sein de la commune ;

Considérant que la délibération 2020-11-004 du 01 décembre 2020 est incomplète et comporte des erreurs, il convient de modifier et compléter cette délibération.

Le Conseil Municipal adopte la modification de la délibération de dénomination des voies communales.

### **Classement commune touristique**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Lupiac a obtenu par arrêté préfectoral le renouvellement de commune touristique pour une durée de 5 ans.

### **École : pause méridienne**

Madame le Maire fait lecture du compte rendu du conseil de classe.

En cette rentrée 2025-2026, l'effectif des tout-petits en classe de maternelle demande une attention plus particulière. Il est décidé d'une nouvelle organisation de la pause méridienne.

Deux agents seront présents de 13h à 13h50 pour la surveillance. Cette organisation est temporaire au vu de l'effectif et pourra être modifiée

### **Questions diverses**

- ✓ Charte d'attribution de la médaille de Lupiac. Il est décidé de rajouter un paragraphe sur les conditions d'organisation de la cérémonie et du choix d'un élu qui remettrait la médaille.
- ✓ Point lecture : suite au retrait des livres par les services du département, un technicien proposera des conseils de stockage et préservation face à l'humidité.
- ✓ Organisation du marché de Noël du 13 décembre.
- ✓ Maxime propose de donner le bois d'un chêne, il y a peut-être la possibilité de l'utiliser pour la fabrication d'une table.

La séance est levée à 21h20

**Date de convocation** : 04 février 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le dix février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Lupiac, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Véronique THIEUX LOUIT, Maire.

**Étaient présents** : Mesdames Christelle CORNU, Maryse FOURAGNAN, Véronique THIEUX LOUIT. Messieurs Frédéric CORNU, Bruno DURIEZ, Jean-Marie GRIVAZ, Simon LABORDE, Bernard LUIS, Patrick MAGNE

**Étaient absents et excusés** : Lisa HUTTON, Maxime FILLOS

**Était absent** : Simon LABORDE

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance.

**Secrétaire** : M. Frédéric CORNU est désigné pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2025**

Il est donné lecture du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2025. Il est adopté à l'unanimité.

### **Mise à jour du tableau de classement des voies communales et chemins ruraux**

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que les dispositions relatives à la voirie communale (art. L 141-1 et s. ; R 141-1 et s. du code de la voirie routière) ne prévoient pas l'obligation pour les communes de tenir un tableau et une carte des voies communales. Toutefois, la circulaire n° 426 du 31 juillet 1961 relative à la voirie communale recommande l'établissement par chaque commune d'un tableau des voies communales, ainsi qu'une carte de ces voies, soumis à l'approbation du conseil municipal. Ces éléments permettent aux communes d'avoir un inventaire de leurs voies communales et constituent des pièces sur lesquelles le juge administratif s'appuie dans le cadre de contentieux relatifs à la propriété de ces voies. Cela permet également d'actualiser le montant de la dotation globale de fonctionnement versée annuellement à la mairie dont le montant est basé en partie sur la longueur de la voirie communale.

Suite au travail du bureau d'étude XMGE géomètres – experts, le Conseil Municipal approuve le tableau de classement des voies communales et chemins ruraux ainsi que le plan.

### **Emploi : renouvellement de contrats délibération autorisant le recrutement d'agent contractuel**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que l'emploi permanent d'agent technique à la cantine scolaire, d'une durée hebdomadaire de travail de 18 heures, et l'emploi permanent d'ATSEM à l'école communale, d'une durée hebdomadaire de travail de 32 heures figurent sur le tableau des emplois permanents fixé par délibération.

Elle demande à l'assemblée, en cas de vacance du poste, pour renouvellement de contrat de pouvoir recruter un agent contractuel selon les dispositions de l'article L. 332-8.3° du code général de la fonction publique.

Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés autorise l'autorité territoriale à recruter des agents contractuels, faute de pourvoir les emplois ci-dessus par un fonctionnaire, conformément aux dispositions de l'article L. 332-8.3° du code général de la fonction publique, pour une durée déterminée ou indéterminée.

### **Patrimoine communal : rachat de la fontaine et du lavoir**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment l'article L.2241-1 relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières, et les articles L.1311-9 et L.1311-10 relatifs à la consultation préalable de l'autorité compétente de l'État dans le cadre d'opérations immobilières,

Considérant l'intérêt public de l'acquisition foncière d'une partie des parcelles E 17, E 19 et E 20, situé chemin de la Fontaine où se situent le lavoir et la fontaine, aujourd'hui propriété de M. Lasportes.

Considérant l'intérêt patrimonial de restaurer ce petit patrimoine communal,

la commune souhaite se porter acquéreur des parcelles cadastrées E 17, E 19 et E 20.

Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés se prononce favorablement pour l'acquisition du terrain chemin de la fontaine où se trouvent le lavoir et la fontaine après division des parcelles cadastrées E 17, E 19 et E20 au prix de 2000€ et autorise Madame le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

Il est précisé que les frais de géomètre seront à la charge de la commune, ainsi que les frais d'acquisition.

### **Point travaux du bâtiment communal et de l'aménagement du foirail**

Les travaux de fermeture du bâtiment communal ont commencé, l'entreprise est en attente de recevoir des matériaux pour le bardage.

Les travaux place du Foirail sont retardés pour cause d'intempéries.

Le devis de toilettes automatiques d'environ 45 000 € est bien trop élevé.

### **Médaille de Lupiac**

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal en séance du 08 avril 2025 a approuvé la création d'une médaille d'honneur du village de Lupiac. Pour finaliser ce projet une charte d'attribution ainsi qu'un protocole de remise ont été rédigés et doivent être soumis à l'approbation du conseil municipal. Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, approuve la charte d'attribution et le protocole d'attribution de la médaille du village de Lupiac et autorise Madame le Maire à procéder aux nominations et inscriptions au registre dans le respect de la charte et des modalités d'attribution. Pour la promotion 2025, sont médaillés Guy DUBUC et Thomas SAMEK.

### **Questions diverses**

- ✓ Ordures ménagères : suite au rendez-vous avec le SICTOM, la plateforme de collecte située à côté de l'école sera agrandie, les composteurs collectifs seront installés près du point de collecte chemin du rempart Sud.
- ✓ Point sur la voirie
- ✓ Exposition d'été : 12 panneaux sur le thème « d'Artagnan rencontre Jean de la Fontaine » sont préparés par Jean-Marie GRIVAZ et Maxime FILLOS et seront installés sous les arcades de la place d'Artagnan pour la saison touristique
- ✓ L'homologation à la marque Petites Cités de Caractère est à renouveler cette année. Le jury se déplacera à Lupiac en mai 2026

La séance est levée à 22h00

# 100

**Date de convocation** : 16 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mars à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lupiac, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Véronique THIEUX LOUIT, Maire.

**Étaient présents** : THIEUX LOUIT Véronique, CORNU Frédéric, FOURAGNAN Maryse, LUIS Bernard, HUTTON Lisa, DURIEZ Bruno, LAFARGUE Mireille, LABORDE Simon, MANGENOT Nathalie, CHAPPE Frédéric, SERRANO Épiphanie.

**Était absent** :

Formant la majorité des membres en exercice.

Le doyen d'âge ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance et deux assesseurs

**Secrétaire** : M. Simon LABORDE est désigné pour exercer cette fonction.

**Assesseurs** : Mme Mireille LAFARGUE, M. Frédéric CHAPPE

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

### **Élection du maire**

CONSIDERANT que le conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue, Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7 ;

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection du maire, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Véronique THIEUX LOUIT est candidate au poste de maire.

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin :

Le Conseil Municipal,

- ELIT Madame Véronique THIEUX LOUIT, maire de la commune de Lupiac

### **Détermination du nombre d'adjoints au maire**

VU l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales ;

Madame la maire propose au conseil municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d'adjoints ne peut excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur.

L'effectif légal du conseil municipal de Lupiac étant de 11 membres, le nombre maximum d'adjoints au maire est de 3.

Le Conseil Municipal,

- DECIDE de fixer à trois, le nombre d'adjoints au maire,

### **Élection des adjoints**

CONSIDERANT que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panache ni vote préférentiel,

CONSIDERANT que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un,

CONSIDERANT que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7-2 ;

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection des adjoints, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin

Le Conseil Municipal,

- ELIT la liste de Frédéric CORNU,
- INSTALLE

Monsieur Frédéric CORNU en qualité de 1<sup>er</sup> adjoint

Madame Maryse FOURAGNAN en qualité de 2<sup>ème</sup> adjoint

Monsieur Bernard LUIS en qualité de 3<sup>ème</sup> adjoint

### **Charte de l' élu local**

En vertu de l'article L. 2121-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT), lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le nouveau maire doit donner lecture de la charte de l' élu local, prévue, depuis la loi du 22 décembre 2025 précitée, aux articles L.1111-13 et L.1111-14 du CGCT. Cette charte de l' élu local traduit les droits et devoirs des élus locaux. Madame le Maire procède à la lecture de la charte.

### **Approbation du compte rendu de la séance du 10 février 2026**

Le compte rendu est approuvé à la majorité.

5 abstentions

### **Désignations des délégués au divers syndicats, EPCI et associations**

*SIEBAG : Syndicat Intercommunal des Eaux du Bassin de l'Adour Gersoise*

Titulaire : Frédéric CORNU

Suppléant : Simon LABORDE

*SMBV Midour Douze : Syndicat Mixte des Bassins Versants Midour Douze*

Titulaire : Bernard LUIS

Suppléant : Frédéric CORNU

*SMBV Osse Gélise : Syndicat Mixte des Bassins Versants Osse Gélise*

Titulaire : Simon LABORDE

Suppléant : Bernard LUIS

*SICTOM OUEST Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères*

Titulaire : Lisa HUTTON

Suppléant : Maryse FOURAGNAN

*TERRITOIRE D'ENERGIE DU GERS*

Délégués : Véronique THIEUX LOUIT et Bruno DURIEZ

## *CORRESPONDANT DEFENSE*

Frédéric CHAPPE

### *CNAS : Comité National d'Action Sociale*

Délégué des élus : Maryse FOURAGNAN

Délégué du personnel : Evelyne LUCCA NOYE

### *Conseil d'Administration de l'Association d'Artagnan chez d'Artagnan*

Maryse FOURAGNAN

Lisa HUTTON

Véronique THIEUX LOUIT

### *Association Route Européenne d'Artagnan*

Titulaire : Épiphanie SERRANO

Suppléant : Véronique THIEUX LOUIT

### *Association Petites Cités de Caractère*

Titulaire : Lisa HUTTON

Suppléant : Véronique THIEUX LOUIT

### *PNR Astarac : Parc Naturel Régional de l'Astarac*

Titulaire : Nathalie MANGENOT

Suppléant : Mireille LAFARGUE

## **Commissions communales**

### **CORRESPONDANT ENEDIS**

Véronique THIEUX LOUIT

Frédéric CORNU

### **ECOLE – CANTINE**

Maryse FOURAGNAN

Mireille LAFARGUE

Simon LABORDE

### **RELATION AVEC LES ASSOCIATIONS**

Tout le conseil

### **COMMISSION AGRICOLE**

Véronique THIEUX LOUIT

Frédéric CORNU

Bernard LUIS

Bruno DURIEZ

Simon LABORDE

### **LAC DE LACOSTE**

Véronique THIEUX LOUIT

Nathalie MANGENOT

## BUDGET

Véronique THIEUX LOUIT  
Frédéric CORNU

## TOURISME – PATRIMOINE – FLEURISSEMENT – LABELS

Lisa HUTTON  
Maryse FOURAGNAN  
Épiphanie SERRANO  
Véronique THIEUX LOUIT

## VOIRIE

Tout le conseil

## SOCIAL

Véronique THIEUX LOUIT  
Maryse FOURGNAN

## TRAVAUX – BATIMENTS PUBLICS

Véronique THIEUX LOUIT  
Frédéric CORNU  
Bernard LUIS  
Frédéric CHAPPE

## PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Véronique THIEUX LOUIT  
Frédéric CORNU

## COMMUNICATION – BULLETIN COMMUNAL

Véronique THIEUX LOUIT  
Frédéric CHAPPE  
Lisa HUTTON  
Épiphanie SERRANO

## LES MARCHÉS

Lisa HUTTON  
Nathalie MANGENOT  
Épiphanie SERRANO

## MUSÉE D'ARTAGNAN

Véronique THIEUX LOUIT  
Frédéric CHAPPE  
Lisa HUTTON  
Épiphanie SERRANO

La séance est levée à 12h00

## CHAMPIONS À LUPIAC

Bravo à nos deux talents lupiacois, Christine Alias et Yves Duffour, pour la magnifique réalisation de la sculpture de Jacques Fauroux à Auch.

Par leur savoir-faire et leur sensibilité artistique, ils rendent un hommage fort et émouvant à cette figure emblématique du GERS.

Une œuvre qui saura marquer les esprits et enrichir le patrimoine local.



## LE LAVOIR ET LA FONTAINE



Le lavoir dans les années 50

L'ensemble hydraulique ancien constitué d'un lavoir et d'une fontaine est situé en contrebas du village, au sud-ouest. Il faut prendre le chemin de la fontaine, vous les trouverez à environ 300 mètres du centre du village. Il est probable qu'une fontaine préexistante (mentionnée sur un plan cadastral de 1827) a été améliorée au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Le lavoir et la fontaine semblent avoir été aménagés vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ou au début du XX<sup>e</sup> siècle.

- Le lavoir est un plan rectangulaire, partiellement couvert par un toit à appentis recouvert de tuiles. Les murs sont en moellons de calcaire, et le bassin doit être en pierre de taille. Actuellement, il est démoli et sous la végétation.
- Fontaine/Puits : l'ensemble comprend aussi un puits couvert, situé à proximité immédiate du lavoir. Un petit canal relie les deux, ce qui était typique des installations d'eau villageoises utilitaires. Il est encore en très bon état.

Comme beaucoup de lavoirs et de fontaines en Gascogne, celui de Lupiac servait à l'approvisionnement en eau potable et au lavage du linge avant l'arrivée des réseaux d'eau modernes. Ce type de lieu était aussi souvent un point de rencontre. Le Conseil Municipal a décidé le 10 février 2026 de les racheter afin de conserver et de restaurer ce patrimoine communal, le 10 février 2026.



Le lavoir et la fontaine en 2026

## LUPIAC, HISTOIRE DE LA GENDARMERIE

La Commune de Lupiac a eu entre 1835 et 1853 une gendarmerie. Donc, durant une vingtaine d'année, une brigade de gendarmes à pied a été installée au village. Cela se justifiait car le nombre d'habitants était de 1300 à l'époque ! Et, durant ces années-là, c'était Lupiac qui était chef-lieu de canton. Mais, au maximum de l'effectif, ils étaient 5 gendarmes !

Dans l'histoire de la gendarmerie de Lupiac, on note que le gendarme Henry COULY, décédé à l'âge de 44 ans, a été bienfaiteur de la paroisse de Lupiac et avait légué ses biens mobiliers d'une valeur de 500 francs, à la Commune pour aider à la construction du clocher de l'église St Barthélemy qui abrite les cérémonies religieuses aujourd'hui.

## SAINTE-GENEVIÈVE DE LA GENDARMERIE

### Cérémonie de remise des Fanions – Vendredi 10 octobre

*La Place d'Artagnan s'anime lors de divers événements, mais qui aurait pu imaginer qu'elle puisse accueillir, sous le soleil, autant de gendarmes un jour !*

Sous le soleil, la Place d'Artagnan était bleue. Non pas du bleu des casaques des mousquetaires réunis chaque année en août au pied de la statue de leur célèbre Capitaine-Lieutenant d'Artagnan, mais du bleu des uniformes des gendarmes du Gers réunis à Lupiac pour célébrer la fête de leur sainte patronne, Sainte Geneviève. La cérémonie a commencé par une messe en l'église Saint Barthélémy concélébrée par l'abbé Emeric de Rozières et les aumôniers de la gendarmerie, puis les participants se sont rendus sur la Place d'Artagnan. Les officiels, parmi lesquels, Julie David, Directrice du cabinet du préfet du Gers, les députés du Gers Jean-René Cazeneuve et David Taupiac, le Général de Brigade Didier Rahmani, commandant en second de la région de Gendarmerie Occitanie, le Lieutenant-Colonel Frédéric Nicoleau, Délégué Militaire Départemental du Gers et le Colonel Philippe de Laforcade, commandant le Groupement Départemental de la Gendarmerie du Gers ont été accueillis par Véronique Thieux Louit, Maire de Lupiac. Le Général Didier Rahmani a passé en revue les militaires au garde à vous puis ce fut la remise des fanions par le Colonel Philippe de Laforcade aux commandants des Compagnies de Gendarmerie Départementale d'Auch et de Condom, au Commandant de l'Escadron Départemental de Contrôle des Flux et au Commandant de la Compagnie d'Intervention de la Réserve Territoriale du Gers. Puis le Colonel a remis la médaille militaire au Major Jean-Christophe Loubet, commandant la communauté de brigades de Condom. Lors de son allocution, le Colonel de Laforcade a rappelé que quatorze gendarmes ont été blessés et que plus de quarante ont subi des outrages ou menaces de mort lors de leurs interventions ; puis il a évoqué les liens entre les mousquetaires et les gendarmes : « *j'ai souhaité inscrire cette fête (de la Sainte Geneviève) dans un cadre qui célèbre à lui seul les valeurs que nous célébrons ensemble. Ce cadre c'est Lupiac, modeste par sa taille, grande par sa renommée. Elle vit naître d'Artagnan, illustre serviteur de l'état, Gascon de caractère, loyal à son pays, protecteur des faibles, compagnon apprécié de ses frères d'armes. Il doit inspirer nos esprits et nous aider, toujours, à choisir la voie de l'honneur ... Et par Sainte Geneviève, vive la Gendarmerie !* ».



Ci-contre : au 1er rang, de gauche à droite  
Véronique Thieux-Louit, maire de Lupiac,  
Jean-René Cazeneuve, député du Gers,  
le colonel de Laforcade,  
le général Rahmani,  
Julie David,  
directrice du cabinet du préfet du Gers,  
David Taupiac, député du Gers

Comme chaque année, la **Sainte-Geneviève des Gendarmes**, est une célébration dédiée à la sainte patronne de la Gendarmerie nationale et des forces de sécurité.

Cette cérémonie rend hommage à l'engagement de nos gendarmes en service actif, aux anciens combattants et retraités, ainsi qu'à leurs familles, aux autorités civiles et militaires et à tous ceux qui œuvrent chaque jour pour la sécurité de nos concitoyens.

C'est sous le regard de d'Artagnan que se déroulait la prise d'armes réunissant toutes les composantes de la Gendarmerie du Gers. Le commandant du groupement de la gendarmerie départementale du Gers (GGD32) a remis leur fanion aux compagnies de gendarmerie départementale de Condom et Auch, à l'Escadron départemental du contrôle des flux (EDCF) ainsi qu'à la compagnie d'intervention de réserve territoriale (CRT). Une remise forte en symbole parfaitement exécutée.



## LE COIN DES BRÈVES

Les samedi 18 et dimanche 19 octobre – Visé, Belgique



Le plus célèbre des mousquetaires s'est invité dans la ville de Visé, à l'occasion du week-end "Musées ouverts". D'Artagnan est en effet passé par Visé, avant d'aller mourir à Maastricht, lors du siège de la ville, en 1673. A la Chapelle des Sépulcrines, le cœur du cloître du Centre Culturel, a été organisée une belle exposition sur d'Artagnan et son époque.

**Le Musée d'Artagnan de Lupiac a présenté pour l'occasion une sélection de pièces issues de ses collections.**

Le Mousquetaire était à l'origine armé d'un mousquet, à l'origine du nom de "mousquetaire". Cette arme portative a succédé aux arquebuses, des armes bien connues en Wallonie puisque Visé compte encore 3 anciennes compagnies, qui perpétuent depuis des siècles la tradition du tir à l'arquebuse ou à l'arbalète, et qui ont chacune leur musée : le musée de la Compagnie royale des Anciens Arbalétriers, le musée de la Compagnie royale des Anciens Arquebusiers, le musée de la Compagnie royale des Francs Arquebusiers.

Les autres musées de la ville de Visé étaient également ouverts ce week-end-là : le musée régional d'Archéologie et d'Histoire de Visé où sont présentés les 3 gildes, le Trésor de la Collégiale Saint-Martin et Saint-Hadelin, le musée du Chemin de fer et le musée de la Montagne Saint-Pierre.

C'est Alina Goebel, agent du patrimoine du Musée de Lupiac, qui a participé et aidé à l'organisation de ce weekend.

La Taverne de d'Artagnan, avec Thibault Lagoutte était aussi représentée afin de faire découvrir la cuisine des mousquetaires. Le Gers était présent avec Le Château Fitère, le Domaine de Jean-Bon, la maison Pitoux, les Maires de Bourrouillan et de Lupiac et des membres de l'Association d'Artagnan chez d'Artagnan.



Pascal VALETTE, Président de l'ASBL (Association Sans But Lucratif), Comté de Dalhem, Viviane DESSART, Bourgmestre à la ville de Visé ont reçu la délégation gersoise. Thomas SAMEK et ses proches avaient fait le déplacement.

## ASSOCIATION D'ARTAGNAN CHEZ D'ARTAGNAN

### 8 novembre - Repas des bénévoles en photos



### CÉRÉMONIE du 11 NOVEMBRE en photos



## 15 novembre – CONCERT DE LA SAINTE CECILE

Traditionnellement le concert de la sainte Cécile, patronne des musiciens, ouvre la saison des concerts donnés en son honneur. Cette année l'Harmonie Lupiacoise dirigée par Isabelle Fourquet avait invité le quatuor de trombones « Garhône » venu de Lyon et qui a assuré la première partie de la soirée. Pour leur première prestation en public, ces quatre musiciens ont connu un vrai succès, leur interprétation de « Hey Jude » faisant un triomphe. En seconde partie l'Harmonie Lupiacoise a fait la part belle à la musique hispanique mais il y a eu aussi « Celtic Flûtes » qui a permis aux deux flûtistes solistes Maryline Jayles et Nelly Fourquet d'exprimer tout leur talent.



Il y eut un moment d'humour avec la remise à Nathalie Laffargue du diplôme de championne du monde (record non homologué !) de pliage et dépliage de pupitres. Et pour clore cette belle soirée, le verre de l'amitié a permis à chacun de commenter et d'échanger ses impressions.

## 13 décembre - MARCHÉ DE NOËL



Le sapin avec sa crèche trônait au milieu de la place ce samedi 13 décembre sous une légère brume. Avec deux douzaines de stands disposés sous les arcades tout un chacun trouvait son bonheur, soit en cadeaux de Noël, soit en gourmandises délicieuses à partager – ou pas.

Les enfants étaient doublement gâtés avec le Père Noël qui distribuait des traditionnels bonbons et un spectacle participatif et gratuit, La princesse minuscule, dans la salle des fêtes. Et pour se dégourdir après le spectacle les jouets de Willy Wood Toys, entreprise locale.

En fin de marché nous avons eu le plaisir d'écouter les chants de la chorale Per tutti.



### 3 janvier – VŒUX DU MAIRE



Les nouveaux Lupiacois se sont présentés et vint le moment de partager la galette des rois mesurant plus de 12 mètres préparée par l'équipe de La Taverne de d'Artagnan.

C'est en l'amicale et fidèle présence de Benoît Dessenlis, conseiller départemental, et de Barbara Neto, présidente de la CCAF et maire de Vic Fezensac, que les habitants se sont réunis dans la salle des fêtes, répondant très nombreux à l'invitation de Véronique Thieux Louit. Un mot de bienvenue puis un bref rappel des moments forts de 2025 : Lupiac représentant la région Occitanie lors du concours « Le village préféré des Français », inauguration du carrosse de d'Artagnan, succès du festival « D'Artagnan chez d'Artagnan » et des marchés des mardis soir « Convivial'été », remarquables exemples de l'activité des associations du village. Des félicitations à Christine Alias et Yves Duffour qui ont réalisé la statue en bronze de Jacques Fauroux installée à Auch et remerciements aux pompiers d'Aignan, aux gendarmes, à l'ONF et à notre garde-pêche qui tous œuvrent pour la sécurité et le bien-être des Lupiacois.



En raison des très prochaines élections municipales, Véronique n'évoque que les travaux devant être achevés avant la mi-mars : réaménagement des abords du Foirail et du rempart nord, bardage et clôture du bâtiment communal.

### 5 et 6 janvier – PANNES de chauffage à l'école et à la salle des fêtes



La salle du Conseil a aussi servi de salle de classe temporaire ; 11 jeunes conseillers !

Alors que nous avions des températures très basses, le dimanche soir la municipalité s'est aperçue que le chauffage ne marchait plus (une des deux pompes à chaleur était hors service). Madame le Maire a pris la décision de fermer l'école pour la journée. Le lendemain, l'école devait se déplacer dans les salles de réunions et à la salle des fêtes. Le mardi matin, les élèves les plus courageux venus affronter le froid polaire sont venus à pied de l'école à la salle des fêtes. Mais certains circuits de la chaudière avaient gelé ! Plus de chauffage là non plus ! Merci à Thibault Lagoutte qui a recueilli tout ce petit monde à La Taverne. Il leur a offert un chocolat chaud et des viennoiseries afin de les réchauffer et merci aussi à Dany Laffargue qui a proposé son gîte pour les héberger pour la matinée. Pendant ce temps, il a été mis en place des chauffages électriques à la salle de réunion et Souad Al Shumari leur a préparé un repas chaud improvisé (croque-monsieur/chips/compote).

## ASSOCIATION D'ARTAGNAN CHEZ D'ARTAGNAN

**28 janvier – Au fil du temps – Conférence LA TÉNARÈZE / VOIE MYTHIQUE**



Dans la salle des fêtes, Rose-Marie Caprice-Richard et Philippe Gabarret nous ont fait découvrir l'histoire de cette route fréquentée pendant des millénaires car elle permettait de relier Bordeaux aux Pyrénées centrales sans avoir à traverser des voies d'eau. De nombreux mois de recherches et d'enquêtes sur place leur ont permis de réunir les éléments nécessaires à la rédaction d'un livre « La Ténarèze, une voie mythique ». Cet exposé, qui a fait salle comble, a été suivi d'une séquence questions/réponses et d'un verre de l'amitié. C'est à la section locale de la société archéologique de Vic-Fezensac et au club « Au fil du temps » que nous devons cette très intéressante soirée.

**8 février - LOTO DE L'ÉCOLE en image**



**14 février - Soirée comité des fêtes /Lames Lupiacoises**

En février 2026, Lupiac a vibré au rythme de la convivialité lors de la soirée organisée par le Comité des Fêtes et les Lames Lupiacoises. De nombreux spectateurs se sont retrouvés pour un repas gourmand préparé par les bénévoles, mettant à l'honneur produits locaux et recettes traditionnelles.

Les Lames Lupiacoises ont animé la soirée avec dynamisme et brio, avec le spectacle inédit « La fabrique du Héros »

Une belle réussite qui témoigne de l'engagement des associations locales et de la vitalité du village.



## 28 février - Banquet de la chasse

Le 28 février 2026, Lupiac a accueilli son traditionnel banquet de la chasse, un moment convivial qui rassemble chasseurs et habitants autour d'un repas copieux !



## 6 mars - BAL GASCON

L'association d'Artagnan chez d'Artagnan a organisé un bal gascon à la salle des fêtes le dimanche 8 mars. Une belle occasion de se rencontrer à la sortie de l'hiver !

Animé par l'ensemble Jean-Jacques et compagnie, l'évènement a remporté un franc succès, attirant les amateurs de danse traditionnelle venus de près et de plus loin. Après l'effort, la récompense, la buvette tenue par nos bénévoles a proposé des crêpes maison et boissons à un public très demandeur.



### **13 mars - Repas association des Parents d'élèves**



Le repas du 13 mars et le carnaval organisés par l'association des parents d'élèves de Lupiac ont été de véritables moments de convivialité et de partage. Le thème cette année était « PYJAMA PARTY ». Après le défilé, et l'embrasement de « Monsieur Carnaval », moment fort et symbolique très attendu, petits et grands ont pu déguster un axoa. Le carnaval, avec ses costumes et sa bonne humeur, a particulièrement enchanté les enfants.

### **27 - 28 - 29 mars - Fêtes de St Mont en images**



## NOUVEAUX À LUPIAC

### Un kinésithérapeute Stéphane Cartereau



Lupiac est heureux d'accueillir un nouveau professionnel de santé, Stéphane Cartereau, Masseur Kinésithérapeute.

Récemment arrivé de la Loire, celui-ci est impatient de mettre ses compétences (plus de 40 ans d'expérience !) au service des habitants du village et des communes proches.

En effet, il exercera uniquement à domicile, pour une rééducation indispensable quand l'état de santé ou l'isolement du patient ne lui permet pas de se rendre au cabinet d'un confrère.

Conventionné et pratiquant le tiers-payant (pas de dépassement d'honoraires ni d'avance de frais !).

Vous pouvez le joindre au 06 89 85 61 92 pour prendre rendez-vous.

### POLLABAUER Niels – Divers travaux de rénovation

Niels POLLABAUER met son savoir-faire à votre service pour tous vos projets de rénovation et d'aménagement, en intérieur comme en extérieur.

Ses prestations comprennent notamment :

- Rénovation de salles de bains
- Pose de planchers
- Travaux de placo
- Peintures intérieures et extérieures
- Réalisation de terrasses
- Installation de pergolas
- Et plus généralement tous travaux de rénovation et d'amélioration de l'habitat

Pour un projet, un devis ou un renseignement :

☎ 07 72 31 05 88

✉ [npoellabauer@gmail.com](mailto:npoellabauer@gmail.com)



## Des cultivateurs de micro pousses



Installés sur les hauteurs de Lupiac, nous avons choisi de développer une activité locale autour des micropousses, sous le nom de Lupigrow. Déjà engagés dans une activité d'élevage, nous avons souhaité renouer avec un savoir-faire maraîcher familial, tout en l'inscrivant dans une approche moderne et durable. C'est ainsi que nous nous sommes spécialisés dans la production de micropousses, ces jeunes plantes récoltées à un stade précoce de leur développement, entre la graine germée et la jeune pousse.

Nous cultivons différentes variétés telles que le radis, le brocoli, la moutarde, la roquette, le pois ou encore le tournesol. Elles offrent une grande diversité de goûts, de textures et de couleurs. Au-delà de leur aspect visuel, les micropousses sont reconnues pour leur richesse nutritionnelle, avec des teneurs élevées en vitamines et minéraux.

Notre production repose sur des semences biologiques de qualité, cultivées sur un substrat utilisable en agriculture biologique, sans tourbe et sans intrants chimiques. Nous portons une attention particulière à la gestion de l'eau et aux conditions de culture, afin de garantir un produit sain, frais et respectueux de l'environnement.

Faciles à intégrer dans l'alimentation quotidienne, les micropousses peuvent être utilisées de multiples façons : en accompagnement de plats, en salade, sur des tartines, ou encore pour relever des préparations plus élaborées. Nous aimons l'idée qu'une simple poignée de micropousses puisse apporter une touche originale et savoureuse à chaque assiette.

À travers Lupigrow, nous souhaitons proposer un produit local, accessible à tous, et contribuer à la dynamique agricole et alimentaire du territoire de Lupiac.

Pour toute information ou commande :  
François : 06 50 31 77 60  
Marine : 06 89 16 61 49

 <https://www.instagram.com/lupi.grow/>



## MAIRIE

Secrétariat ouvert au public du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12h.

[mairie@lupiac.fr](mailto:mairie@lupiac.fr) - 05 62 09 26 13 - [www.lupiac.fr](http://www.lupiac.fr)

## PANNEAU POCKET

La communauté de communes a souhaité faciliter l'accès aux communes à PanneauPocket.

Téléchargez l'application, elle est au service des habitants avant tout. Vous y trouverez des informations et des alertes de la commune de Lupiac et d'autres collectivités.

Service gratuit.



**Ce support est utilisé par la commune afin de vous signaler les alertes météorologiques et autres.**

**ETAT CIVIL du 1 octobre 2025 au 31 mars 2026**

## Naissances

LABORDE MAUCO Élise, Annie, Suzanne,  
née à AUCH, le 11 octobre 2025

PUCH Louise, Catherine,  
née à AUCH, le 12 novembre 2025

## Pacs

Stéphanie, Christelle SENTOUT  
et  
Jean Marc BARRERE,  
pacsés à LUPIAC le 19/12/2025

## Décès

CHAUBELL Geneviève Mireille, veuve MAGNÉ,  
née le 27 août 1949 à ROQUEBRUNE (Gers),  
décédée le 13 novembre 2025 à LUPIAC (Gers)

AIO Josette Rose, veuve RIBEIRO  
née le 15 novembre 1949 à LUPIAC (Gers),  
décédée le 7 janvier 2026 à LUPIAC (Gers)

## **LAC de LACOSTE**

La commune permet à l'**Association de Chien de Sport Aquatique, Section Gersoise** d'organiser des entraînements des chiens sauveteurs. C'est un spectacle de discipline, de complicité et d'efficacité. Ces séances réunissent bénévoles, éducateurs spécialisés et chiens entraînés pour intervenir en milieu aquatique : prévention des noyades, recherche de personnes disparues en bordure d'eau, et sauvetage en situation d'urgence. La sécurité est primordiale. Les chiens sont équipés de gilets de sauvetage adaptés, harnais de travail, longe et système d'identification. Les éducateurs portent aussi des protections (gilet, casque si nécessaire) et surveillent la météo et l'état du plan d'eau avant chaque séance. Un protocole sanitaire (contrôle vétérinaire, vaccinations, repos) est respecté pour préserver la santé des chiens. Les races souvent employées incluent labradors, retrievers, malinois, terre-neuve et chiens de montagne, mais la sélection se base surtout sur l'aptitude au travail en eau, la sociabilité et la résistance physique. Les formateurs sont généralement des professionnels ou bénévoles expérimentés en sauvetage aquatique, secourisme et éducation canine.



## ENVIE DE JARDINER ENSEMBLE



*Pour embellir notre cadre de vie commun, venez donner un petit coup de main (verte) !*

*Nous proposons de nous retrouver  
chaque premier lundi du mois  
de 14 h 30 À 16 h 30  
Rendez-vous devant la Mairie*

*Rafrachissement offert à la Taverne d'Artagnan après l'effort.*

*Pensez à apporter vos gants, sécateurs  
et autres petits outils de jardinage.*

*Renseignements :  
Maryse 07 86 48 75 18 ou Lisa 06 52 42 13 66*

## ASSOCIATIONS

### Les Lames Lupiacoises

**Le 21 mars à Aucamville ont eu lieu les Championnats Régionaux d'escrime artistique :  
Une médaille d'or pour Luka Forgues et Léonard Joux et une qualification nationale pour les  
championnats de France, le 16 mai en Vendée ! 🏆**



Les Championnats Régionaux sont un rendez-vous incontournable afin de réunir de nombreux participants de toute l'Occitanie.  
À cette occasion, une équipe des Lames Lupiacoises a réalisé une très belle performance en décrochant la **médaille d'or**, récompensant un travail régulier, de l'engagement et une belle cohésion.  
Cette victoire permet de franchir une étape importante pour Les Lames Lupiacoises puisqu'ils auront l'honneur de **représenter la région Occitanie lors du Championnat de France en mai 2026.**



## Association d'Artagnan chez d'Artagnan

L'Association a tenu son Assemblée Générale le 21 novembre 2025 pour dresser le bilan de l'année du Festival 2025 et pourvoir 6 postes au conseil d'administration. Les personnes élues (ou réélues) sont Marie-Pierre Chamley, René Cornu, Jean-Pierre Lacour, Mireille Lafargue, Jean-Paul Louit et Sandrine Puchouau.

Nous remercions vivement les anciens membres du conseil pour leurs contributions diverses et variées et nous tenons particulièrement à saluer le travail et l'engagement de la présidente sortante, Anne-Marie Aïo.

Le conseil d'administration a procédé à l'élection du bureau le 9 décembre.

Président : François Mangenot

Vice-Président : Jean-Pierre Lacour

Trésorier : Jean-Paul Louit

Trésorière adjointe : Isabelle Molé

Secrétaire : Épiphanie Serrano

Secrétaire adjointe : Marie-Pierre Chamley

Nos ateliers, bien sûr, poursuivent leur travail hors période du 'festival'. Ils sont très actifs, la frénésie de la construction du carrosse d'apparat de d'Artagnan passée, les ateliers couture et aménagement travaillent ensemble vers un meilleur agencement du local couture.

Allez sur le site web, le relooking se poursuit... merci Pauline !

[www.dartagnanchezdartagnan.org](http://www.dartagnanchezdartagnan.org)

Tous pour un, et un pour tous !

[contact@dartagnanchezdartagnan.org](mailto:contact@dartagnanchezdartagnan.org)

## NOUVELLES ACTIVITÉS

**Le café**  
**Tricot-thé**



**Un moment convivial pour partager notre passion des travaux d'aiguille !**

**Tricot, crochet, broderie tous les projets créatifs sont les bienvenus !**

Le Café Tricot-thé est un temps de rencontre et d'échange autour de nos passions : projets en cours, astuces, techniques, idées créatives, échanges de laine ou de patrons...  
et toutes les bonnes idées qui donnent envie de créer.

Ce n'est pas un cours, mais un moment de partage et d'entraide autour d'un café ou un thé.

Débutants, curieux ou passionnés sont les bienvenus, même ceux qui ne savent pas encore tricoter et qui souhaitent découvrir.

**POUR PARTICIPER :**  
Merci de vous inscrire au **06 03 38 22 52** afin de constituer un groupe WhatsApp.  
Les dates et informations des prochains Cafés tricot-thé y seront communiquées.  
Activité gratuite et ouverte à tous.  
Consommations sur place à votre charge... la bonne humeur est offerte !  
Les rencontres auront lieu à la Taverne de Lupiac  
**le samedi matin de 9h30 à 11h30** *Isabelle et Marie*

**Le café**  
**Tricot-thé**



**"Maille après maille, créons du lien"**

Amateurs et amatrices de tricot, crochet, broderie, débutants ou confirmés, vous êtes les bienvenus pour partager un moment convivial autour des aiguilles et des pelotes.  
Ces rencontres sont l'occasion d'échanger des astuces, de s'entraider et de passer un agréable moment dans une ambiance chaleureuse.  
Pour participer, merci de vous inscrire au **06 03 38 22 52** afin d'intégrer un groupe WhatsApp. Les dates et informations des rencontres y seront communiquées.  
L'activité est gratuite et ouverte à tous. Les consommations sur place restent à la charge de chacun... mais la bonne humeur est offerte !  
**Les rendez-vous auront lieu à la Taverne de Lupiac !**

**le samedi matin 9h30 à 11h30.**

**Isabelle et Marie**

## COMMERCES

**GARAGE AIO : Mécanique automobile – Gaz Ouvert tous les jours de 8h30 à 18h - 05 62 09 26 29.**

**L'AGENCE POSTALE : Services postaux et bancaires, point info tourisme, point lecture, îlot numérique.**  
*Ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h - 05 62 09 26 00*

**L'ANCIENNE EPICERIE : Tee-shirterie, souvenirs, personnalisation textile**

*Barnabé WIOROWSKI : 06 79 44 62 70. Ouvert de janvier à février sur rendez-vous, de mars à juin et de septembre à décembre, le lundi-mardi-jeudi-vendredi 10h - 12h30 et 14h -15h30, le samedi 10h - 12h30 et 14h 18h. En juillet/août, lundi mardi-mercredi-jeudi-vendredi et samedi 10h-19h et le dimanche 14h 17h.*

**ANTIQUITÉS - BROCANTE : Achète et vend toutes antiquités et brocante, expertise, succession, partage...** *(Ameublement et décorations d'intérieur, draps brodés, livres anciens.... Evelyne et Philippe FAUROUX. Ouvert tous les jours de mai à septembre de 10h30 à 18h30 puis le vendredi samedi et dimanche de 11h à 18h00 et sur rendez-vous - 06 77 85 55 49 - 06 70 10 60 80.*

**LA GUINGUETTE DU LAC : Restaurant - Snack – Bar Ouvert mai-juin du jeudi soir au dimanche soir, juillet-août tous les jours sauf le lundi - 05 62 03 84 29 - <https://guinguettedelupiac.com>.**

**LA TAVERNE D'ARTAGNAN : Café – Bar - Restaurant - Point-chaud (pain, viennoiserie, pâtisserie sur place ou à emporter) - produits de terroir Ouverture octobre-décembre : tous les jours de 8h à 17h, sauf mercredi de 8 h à 12 h. Ouverture janvier-mars : tous les jours de 8h à 17 h. Ouverture avril-septembre : tous les jours de 8 h à 18 h - 05 62 69 53 54.**

**LA CABANNE À PIZZA** *sur la place d'Artagnan, le mercredi soir de 17 h 30 à 21 h - 06 49 11 12 90.*

## ÉTÉS JEUNES

Ils auront lieu du 6 au 17 juillet 2026  
Les candidatures sont à déposer en Mairie.  
Ouverts aux jeunes de 14 à 17 ans

## ORGANISATION de la COMMUNICATION

*Nous éditons 2 bulletins par an. Le nombre de pages peut varier selon les informations à vous donner. Pour ceux qui le souhaitent et qui le peuvent, par souci d'économie et de préservation de la nature, nous vous proposons de recevoir ce bulletin en format numérique. Il suffit de vous inscrire à la Mairie.*

*Rappel aux associations : si vous le souhaitez, faites-nous passer avant le 30 septembre et le 31 mars de chaque année vos textes sous format Word. Vous pouvez publier les comptes rendus de vos actions et vos diverses annonces.*

*Si vous êtes un Champion, si vous avez quelque chose de remarquable à nous faire savoir et si vous le souhaitez, faites-nous passer avant le 30 septembre et le 31 mars de chaque année vos textes sous format Word et vos photos. Nous publierons.*

## ARTISANS, PROFESSIONS LIBERALES et SERVICES

**ALIAS Christine** *Sculptrice / portraitiste* - 06.82.11.79.80 - <https://www.christinealias.com>

**BEYRIES Sacha** *Entretien, espaces verts, aménagement extérieur, entretien funéraire* - 06.75.39.32.84  
[sachabeyries@outlook.fr](mailto:sachabeyries@outlook.fr)

**BRETTES Jérôme** *Cours de yoga* - 06 52 53 26 49

**BOUCHET Guy** *Ébéniste, facteur d'orgues* - 06 22 42 18 10

**CARTEREAU Stéphane** *Masseur kinésithérapeute* - 06 89 85 61 92

**CASARIN Alain** *Travaux publics* - 06 07 60 60 94

**DELAHAYE Cléa** *Massothérapeute, magnétiseuse et clairvoyante* - 07 80 45 19 44 - [delahayeclea@gmail.com](mailto:delahayeclea@gmail.com)

**DESBARATS David** *Travaux agricoles, publics, assainissement, terrassement* - 05 62 69 03 65 - 06 30 93 82 78

**DUFFOUR Yves** *Artiste peintre* - 06 31 20 19 97

**DUFFOUR Élisabeth** *Praticienne de la relation d'aide et développement personnel* - 06 70 49 04 96

**DUMOLIÉ Laëtitia** *Prêt à porter à domicile, Personal Stylist Elora* - [dumoliel@gmail.com](mailto:dumoliel@gmail.com) - 06 71 94 30 60

**FITCH Bakhytgul - B** *Artiste (pastelliste)- décorateur d'intérieur, spécialité récup.* - 06 10 45 56 38 -  
[bakhytgul@gmail.com](mailto:bakhytgul@gmail.com)

**GENRIÈS François & Marine, LUPIGROW, La Micro Touch** – *Producteurs de micro-pousses fraîches et vivantes* - 06 50 31 77 60 – 06 89 16 61 49 – [lamicrotouch@gmail.com](mailto:lamicrotouch@gmail.com)

**GRANDOTTO BIETTOLI Manon** *Ferme équestre* - 06 32 38 11 08 - [manon.grandotto@gmail.com](mailto:manon.grandotto@gmail.com) -  
[www.fermeequestredelupiac.com](http://www.fermeequestredelupiac.com)

**LA FERME DES BERNONS** *Élevage et vente directe de porc fermier* - 06 61 71 46 01 -  
[lafermedesbernons@orange.fr](mailto:lafermedesbernons@orange.fr)

**MANGENOT François** *Activité multiservice – Entretien de la maison, intérieur et extérieur* - 06 08 73 26 78

**PINEAU Tony** *Travaux d'élague* - 06 67 23 95 10

**POLLABAUER Niels** *Divers travaux de rénovations* - 0772310588 - [npoellabauer@gmail.com](mailto:npoellabauer@gmail.com)

**REMY Denis** *Ostéopathie rachidienne* - 06 87 88 28 22

**TERRAS Wendy** *Écurie* - 06 33 05 62 37 - [info@ecuriwendyterras.com](mailto:info@ecuriwendyterras.com) - [ecuriwendyterras.com](http://ecuriwendyterras.com)

**THIEUX LOUIT Véronique** *Conseiller immobilier* - 06 03 45 37 69 - <http://veronique.thieuxlouis.capiFrance.fr>

**VICENTE Ambre** *Élevage D'Armagnac, Élevage et pension de chevaux* 06 33 77 26 26

*S'il y a des changements ou des ajouts à inscrire dans cette liste, n'hésitez pas à nous contacter.*



